



Reprise commerce, licenciement d un salarié

Par **Fsimon**, le **11/02/2014** à **10:01**

Bonjour, rnJe compte reprendre un commerce art de la table mais il y a un salarié à mi temps que je ne peux pas reprendre. Niveau finance ce n est pas possible et inutile d avoir un employé. Qui doit le licencier, moi ou le cédant. Le cédant part à la retraite. rnrnUn conseiller en création m a dit: rnrn(Je vous déconseille de licencier cette personne. rnrnSelon l'article L122-12 du code du travail vous ne pouvez pas licencier du personnel dans le cadre du rachat d'une entreprise. Cette situation est très surveillée par les tribunaux et à l'avantage des salariés.)rnrnIl faudrait que le cédant licencie son employé, comment négocier ceci? rnrnEn espérant d avoir une réponse car j ai besoin d aide